



# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 octobre 2021 à 19H30

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq octobre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Saint-Gingolph, convoqué régulièrement en date du dix-huit octobre deux mille vingt et un, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

**Sous la présidence de :** Mme Géraldine PFLIEGER, maire

**Maire-adjoints présents (03) :** M. Gérald CRAQUELIN, Mme Jocelyne ROCHIAS, M. Joël GRANDCOLLOT-BENED,

**Conseillers présents (06) :** Mme Christelle LYONNET-BONNAZ, Mme Ludovine PRINCE, M. Jérôme BRAIZE, Mme Marjorie HORVATH, Mme Gaëlle GERAUDEL, M. Lucien-Abel MATHIEU,

**Absents (5),** M. Rémi COUZINIÉ, M. Philippe CASANOVA, M. Gautier HOMINAL, Mme Méлина WILFLING, M. Olivier CHRÉTIEN

**Pouvoirs (4) :** - M. Rémi COUZINIÉ à Mr Gérald CRAQUELIN, M. Philippe CASANOVA à M. Lucien-Abel MATHIEU, M. Gautier HOMINAL à M. Joël GRANDCOLLOT-BENED, Mme Méлина WILFLING à Mme Marjorie HORVATH

**Votes possibles : 14**

**Secrétaire de séance :** Mme Jocelyne ROCHIAS

---

## 1. Avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation énergétique de l'ancienne mairie

Vu le marché relatif aux études de maîtrise d'œuvre pour le projet de la réhabilitation énergétique de l'ancienne mairie,

Vu le montant initial de ce marché de 101'930 € HT

Considérant que la première phase des travaux de maîtrise d'œuvre pour la requalification complète du site, sa rénovation énergétique et la création de nouveaux logements et nous ont conduit à adopter les standards les plus élevés de rénovation énergétique et à réviser le montant total estimé de l'opération de 700'000 € HT à 990'336 € HT

Considérant que l'ajustement de la mission de maîtrise d'œuvre correspondante s'élève à 42'277,07 €HT

Par conséquent le montant global du marché de maîtrise d'œuvre serait porté à 144'207,07 € HT.

Le Conseil municipal par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

Autorise Madame le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de Maitrise d'œuvre pour projet de la réhabilitation énergétique de l'ancienne mairie pour un montant de 42'277,07 €HT et fixant dès lors le montant du marché à hauteur de 144'207,07 € HT.

## **2. Demande de subvention au titre de la DETR pour la rénovation énergétique de la Mairie**

Madame le Maire expose au conseil que le bâtiment actuel de la Mairie est composé de deux ailes qu'il convient de mettre en accessibilité et de rénover au plan énergétique. Ces travaux n'ont pas démarré et ne sont pas notifiés. Ils sont en revanche prêts à commencer, le permis de construire étant en force et purgé de tout recours et les entreprises ont été consultées.

Ce projet s'inscrit dans un projet global de grande ambition au plan énergétique que nous portons à l'échelle communale :

- en termes de production énergétique, il sera déconnecté des anciennes chaudières fioul démontées et raccordé au nouveau réseau de chaleur renouvelable à partir de l'eau du Lac Léman : boucle d'O – Saint-Gingolph, en cours de construction et dont les infrastructures de production seront situées au rez de chaussée du bâtiment, dans l'enceinte de la salle des fêtes en travaux ;
- en termes d'efficacité énergétique, le projet se dote de la plus forte ambition, en droite ligne avec le programme ACTEE. Il a été porté conjointement avec notre Conseiller en énergie partage du SYANE et avec l'Ademe dont nous avons bénéficié de l'AMO pour disposer du meilleur standard énergétique (voir analyse jointe).

Il faut ajouter que cette rénovation s'inscrit dans le projet global de transition énergétique de la Commune et le développement du projet de boucle d'eau sur le Lac Léman, dont les travaux sont en train de commencer. Il est indispensable pour le raccordement et l'équilibre budgétaire du projet de boucle d'eau dès sa mise en service en octobre 2022.

Dans le cadre de la DETR 2022, le projet est éligible à une subvention à 40% car il respecte deux critères de la stratégie Eau-Air-Sol :

- la rénovation énergétique permet un gain de plus de 40% sur les deux ailes de la Mairie par rapport à une année de référence postérieure ou égale à 2010 ;
- le projet permettant de réduire la pollution de l'air, en particulier d'émission de CO2 de Nox grâce à la déconnexion et au démontage de la chaudière fioul et le raccordement au réseau de chaleur écologique Boucle d'eau.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal décide par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- de retenir l'estimation de 854 941 €HT de travaux pour la rénovation énergétique des ailes A et B de la Mairie (hors lot bois) et son raccordement au réseau de chaleur écologique de Saint-Gingolph ;
- de solliciter dans le cadre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux 2022, le soutien de l'Etat pour un montant de 341 976 €, correspondant à 40% de la dépense totale ;
- d'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces liées au dossier.

## **3. Demande de subvention au Département de la Haute Savoie pour la rénovation énergétique de la Mairie et la réhabilitation de trois logements sociaux**

Madame le Maire expose au conseil que le bâtiment actuel de la Mairie est composé de deux ailes qu'il convient de mettre en accessibilité et de rénover au plan énergétique. Ces travaux n'ont pas démarré et ne sont pas notifiés. Ils sont en revanche prêts à commencer, le permis de construire étant en force et purgé de tout recours et les entreprises ont été consultées.

Ce projet s'inscrit dans un projet global de grande ambition au plan énergétique que nous portons à l'échelle communale :

- en termes de production énergétique, il sera déconnecté des anciennes chaudières fioul démontées et raccordé au nouveau réseau de chaleur renouvelable à partir de l'eau du Lac Léman : boucle d'O – Saint-Gingolph, en cours de construction et dont les infrastructures de production seront situées au rez de chaussée du bâtiment, dans l'enceinte de la salle des fêtes en travaux ;
- en termes d'efficacité énergétique, le projet se dote de la plus forte ambition, en droite ligne avec le programme ACTEE. Il a été porté conjointement avec notre Conseiller en énergie partage du SYANE et avec l'Ademe dont nous avons bénéficié de l'AMO pour disposer du meilleur standard énergétique (voir analyse jointe).

La réhabilitation énergétique des trois logements sociaux communaux situé dans le bâtiment de l'ancienne Mairie au-dessus de l'aile B.

Il faut ajouter que cette rénovation s'inscrit dans le projet global de transition énergétique de la Commune et le développement du projet de boucle d'eau sur le Lac Léman, dont les travaux sont en train de commencer. Il est indispensable pour le raccordement et l'équilibre budgétaire du projet de boucle d'eau dès sa mise en service en octobre 2022.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal décide par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- De retenir l'estimation de 1'288'415€ HT de travaux pour la rénovation énergétique des ailes A et B de la Mairie (hors lot bois), la réhabilitation énergétique de trois logements sociaux et leur raccordement au réseau de chaleur écologique de Saint-Gingolph ;
- De solliciter le Conseil Départemental de la Haute Savoie pour un montant de 515'366, correspondant à 40% de la dépense totale et une autorisation de commencement anticipé des travaux ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces liées au dossier.

#### **4. Approbation du procès-verbal de mise à disposition des biens meubles et immeubles par la Commune à la CCEVA dans le cadre du transfert de la compétence eau potable**

Madame le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre du transfert de la compétence eau potable à la CCPEVA au 1er janvier 2021, un projet de Procès-Verbal de mise à disposition ainsi que son annexe détaillant les biens, subventions et emprunts mis à disposition doit être validé. Aussi, elle présente le projet de document établi par la Direction Départementale des Finances Publiques de la Haute-Savoie.

Entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 13 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention,

- approuve le Procès-Verbal de mise à disposition ainsi que son annexe détaillant les biens, subventions et emprunts mis à disposition tel que présenté et qui sera soumis à l'approbation de la CCPEVA,
- autorise Madame le Maire à signer ce document et toutes les pièces qui pourraient s'y rapporter.

#### **5. Approbation de la Convention de groupement de commandes avec l'EPF 74 pour les travaux de réhabilitation énergétique et de rénovation des logements situés dans le bâtiment 34 rue Nationale à Saint-Gingolph**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code des marchés publics et notamment son article 8,

**Considérant** qu'il est dans l'intérêt de la Commune de Saint-Gingolph d'adhérer à un groupement de commandes pour les travaux de réhabilitation énergétique et de rénovation des logements situés dans le bâtiment 34 rue Nationale à Saint-Gingolph ;

**Considérant** que la Commune de Saint-Gingolph est désignée comme coordonnateur de ce groupement,

**APRES** en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

**APPROUVE** l'ensemble des dispositions de la convention constitutive du groupement de commandes à signer avec l'EPF 74 pour les travaux de réhabilitation énergétique et de rénovation des logements situés dans le bâtiment 34 rue Nationale à Saint-Gingolph. La commune de Saint-Gingolph est désignée comme coordonnateur du groupement, ayant la qualité de pouvoir adjudicateur

**AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour les travaux de réhabilitation énergétique et de rénovation des logements situés dans le bâtiment 34 rue Nationale à Saint-Gingolph;

**ACCEPTÉ** les termes de la convention et de l'ensemble de ces articles ;

**AUTORISE** Madame le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,  
Le 25 octobre 2021  
Géraldine PFLIEGER  
Maire de Saint-Gingolph